[](https://www.google.com/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&ved=2ahUKEwiJ8-a32JPlAhUsxoUKHf8BAVsQjRx6BAgBEAQ&url=https://guide-reunion.fr/guide-pratique/administration/etat-collectivites/conseil-general/&psig=AOvVaw0JS1BQhqxvGO4NY-rMy_Do&ust=1570865573495772)

Direction de l’Habitat

**Avis d’appel à projets**

**« Démarche d’aller vers les ménages en impayé locatif ayant fait l’objet d’une saisine du FSL par la CAF »**

**CAHIER DES CHARGES**

Cet appel à projets vise à recueillir les projets pour **la mise en œuvre de la démarche d’aller vers les ménages en impayé locatif** sur le territoire de La Réunion.

1. **CONTEXTE ET OBJET DE L’APPEL A PROJETS**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est saisi par la CAF suite à des signalements d’impayés, lorsqu’aucun plan d’apurement ne lui est transmis, ou que ce dernier est irréalisable ou non respecté. Le FSL informe alors le ménage concerné, par courrier, de la nécessité de se rapprocher de son bailleur et/ou d’un travailleur social afin de mettre en place un plan de résorption de l’impayé (plan d’apurement, aides financières, commission de surendettement…). Le ménage doit retourner les informations concernant l’état de sa dette et les orientations prises pour la résorber au FSL, qui en fera part à la CAF afin que cette dernière statue sur le maintien de l’AL.

Il est constaté que peu de ménages se mobilisent sur la base de ce courrier. Il semble ainsi pertinent de renforcer cette démarche d’« aller vers » en établissant un contact, à minima téléphonique, avec le ménage et le bailleur concernés dans l’optique de mettre en place les actions de prévention de l’expulsion : actualiser la situation, définir les solutions adaptées concertées, établir et effectuer les orientations nécessaires du ménage vers les différents dispositifs et en faire un retour à la CAF.

C’est à cette fin que l’action de mise en œuvre de la démarche d’aller vers les ménages en impayés de loyer ayant fait l’objet d’une saisine du FSL par la CAF a été validé dans l’avenant 7 à la convention d’appui à la lutte contre la pauvreté et d’accès à l’emploi.

Cette action est financée par les crédits de la Stratégie de lutte contre la Pauvreté de l’Etat pour un montant de 130 000 € pour une durée d’un an. La subvention allouée prendra en charge la rémunération de deux Equivalent Temps Plein (ETP) affectés à l’action, ainsi que les frais connexes.

Les professionnels devront être titulaires d’un diplôme d’Assistant de Service Social (AS), Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF), Educateur Spécialisé (ES) ou devront posséder une bonne connaissance :

* du domaine du social, de l’habitat et du logement,
* des rapports locatifs entre bailleurs et locataires, notamment de la gestion des impayés locatifs et de la procédure d’expulsion,
* des acteurs de terrain (bailleurs sociaux, représentants de bailleurs privés, CAF, instances/commissions concernées par la thématique, travailleurs sociaux…)

L’action couvrira les deux territoires suivants, avec l’intervention d’un ETP par territoire :

* territoire Nord-Est (CINOR et CIREST),
* territoire Sud-Ouest (TCO, CIVIS et CASUD).

Le présent appel à projets porte ainsi sur la mise en œuvre de la démarche d’aller vers les ménages en impayé locatif ayant fait l’objet d’une saisine du FSL par la CAF.

1. **OBJECTIFS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Le candidat retenu aura pour mission de mettre en œuvre la démarche d’aller vers les ménages en impayé locatif pour lesquels le FSL a fait l’objet d’une saisine par la CAF.

**1. Les objectifs**

* **Objectif stratégique**

L’objectif visé est de prévenir la dégradation de la situation des ménages en impayé de loyer et d’éviter l’expulsion locative à travers une démarche renforcée d’aller vers en vue d’une orientation adaptée.

* **Objectif opérationnel**

Les professionnels devront :

* Aller vers les ménages et bailleurs concernés par l’impayé locatif et mener des interventions individualisées (appel téléphonique, visite à domicile, chez le bailleur…)
* Evaluer la situation du ménage, le conseiller et l’orienter
* Produire des écrits professionnels
* Développer un partenariat avec les acteurs du milieu (bailleurs, TS, CAF, structures mettant en œuvre des mesures d’accompagnement…) et mise en réseau afin de gagner en efficience
* Contribuer à établir un diagnostic partagé du territoire

**2. Bénéficiaires de l’action**

Ménages en situation d’impayés de loyer ayant fait l’objet d’une saisine du FSL par la CAF. Dans un souci d’atteinte des objectifs visés, le public bénéficiaire pourra s’étendre également, dans une moindre mesure, à des ménages précaires en impayés de loyer n’ayant pas fait l’objet d’une saisine du FSL par la CAF.

La démarche ne devra pas se cumuler avec celle des équipes mobiles de prévention des expulsions locatives (dispositif Etat) pour un même ménage.

1. **CONTENU DES DOSSIERS ET MODALITE DE TRANSMISSION**

**1. Contenu des dossiers**

Les projets doivent être conformes aux critères définis dans le présent cahier des charges.

Ils feront ressortir, entre autres, dans un **mémoire technique** :

1. la présentation de l’organisme avec mention des expériences dans le domaine de l’action ciblée (connaissance du domaine du social, de l’habitat et du logement, des impayés locatifs, …)

2. la description du projet, notamment :

- la personne référente au sein de la structure,

- les moyens alloués (humains, matériels, outils, …),

- le territoire d’intervention : **Nord-Est** (intervention sur les territoires de la CINOR **ET** de la CIREST de manière indissociable) et/ou **Sud-Ouest** (intervention sur les territoires du TCO, CIVIS **ET** de la CASUD de manière indissociable)

- le partenariat envisagé (réseau existant ou à construire),

- les propositions de mise en œuvre de l’action,

- la méthodologie de mise en place des commissions territorialisées,

- la gestion de la prévention des risques liés au COVID-19 le cas échéant,

- le budget de l’action,

- …

Ils seront accompagnés des pièces suivantes :

* une fiche signalétique du candidat selon le modèle joint,
* le budget prévisionnel alloué à l’action selon le modèle joint,
* le budget prévisionnel de l’organisme pour l’année en cours,
* le bilan financier de l’organisme de l’année N-1,

1. **Modalités de transmission**

Les projets seront :

* **envoyés en courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), à l’adresse suivante :

**Département de la Réunion**

**Direction de l’Habitat – Service Accompagnement des Ménages**

**2 rue de la Source**

**97488 SAINT DENIS CEDEX**

* ou **déposés en main propre** au :

**Service courrier du Département**

**2 rue de la Source**

**Saint Denis**

Horaires de dépôt :

* lundi au jeudi : **8h30 – 12h00 et 13h30 -15h30**
* vendredi : **8h30 – 12h00 et 13h30 -14h30**

**Les plis devront parvenir au Département de la Réunion avant le à minuit.**

Les enveloppes devront comporter les mentions :

« **Appel à projets relatif à la démarche d’aller vers les ménages en impayé locatif ayant fait l’objet d’une saisine du FSL par la CAF»**

**« NE PAS OUVRIR »**

**D –CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

Les projets seront analysés et sélectionnés au regard de leur valeur technique appréciée selon les   
sous-critères suivants :

- Sous critère 1 : Pertinence de la méthodologie 60%  
- Sous critère 2 : Qualité des moyens dédiés (humains, matériel, outil, …) 40%

Des pièces ou informations complémentaires pourront être demandées aux candidats.

**E – CONTRACTUALISATION AVEC LE CANDIDAT RETENU**

Une convention sera conclue entre le Département et le candidat retenu.

**Fiche signalétique de présentation de l’association**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Sigle |  |
| Objet |  |
| Date de création / N° Siret |  |
| Adresse postale Siège social |  |
| Adresse de correspondance, si différente du siège social |  |
| Téléphone |  |
| Courriel |  |
| Site Internet |  |

**Personnes chargées de son administration**

|  |  |
| --- | --- |
| Président |  |
| Vice-Président |  |
| Secrétaire |  |
| Trésorier |  |

**Identification du représentant légal**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Identification de la personne référente pour l’appel à projets**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Renseignements concernant les ressources humaines**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’adhérents |  |
| Nombre de bénévoles |  |
| Nombre de volontaires |  |
| Nombre de salariés |  |
| Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) |  |

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : euros

**Budget**

Budget de l’année 2019 :

Principaux financeurs :

**Exemples de projets réalisés**

**BUDGET PREVISIONNEL DE L’ACTION**

